

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Les informations dans ce document sont préliminaires et peuvent être complétées ou modifiées.

Nom du produit	Produit (sous forme de titre de créance) Phoenix avec remboursement par anticipation de 12 ans lié à l'indice Solactive Transatlantic Excellence 5% AR Index («MIF Structure Rendement 5»)
Identificateur du produit	ISIN: XS2814497538 Valoren: 149051038
Initiateur du produit	Goldman Sachs Finance Corp International Ltd (l'« Émetteur »), faisant partie de The Goldman Sachs Group, Inc. (visitez http://www.gsriips.eu ou appelez le +442070510104 pour de plus amples informations)
Autorité compétente	Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Goldman Sachs Finance Corp International Ltd en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Date du document	19 novembre 2025 à 9:44:08, heure locale à Paris

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit?

Type Le produit est un titre de créance de droit anglais. Ce produit génère des intérêts, mais ces derniers ne sont pas garantis et dépendront de la performance de l'actif sous-jacent (tel que défini ci-dessous). Les obligations de paiement de l'initiateur du produit sont garanties par The Goldman Sachs Group, Inc. (le « **Garant** »).

Durée Le produit a une durée déterminée et sera échu le 14 avril 2038, à moins qu'un événement de remboursement par anticipation ne se produise.

Objectifs Le produit génère des intérêts liés à la performance de l'actif sous-jacent (comme défini ci-dessous). Le montant que vous recevrez à l'échéance du produit n'est pas connu à l'avance et dépendra de la performance de l'indice Solactive Transatlantic Excellence 5% AR Index (l'**actif sous-jacent**). Le produit sera échu au plus tard le 14 avril 2038. Toutefois, le produit peut être remboursé par anticipation en fonction de la performance de l'actif sous-jacent. Chaque titre de créance a une valeur nominale de 1 000 EUR. Le prix d'émission est fixé à 100,00 % de la valeur nominale. Le produit sera coté à la bourse de Luxembourg Stock Exchange (Main Segment). La date d'émission est le 31 mars 2026.

Le rendement de ce produit est déterminé en fonction de la performance d'un actif sous-jacent modifié, qui est calculée en réinvestissant tous les dividendes nets payés par le(s) composant(s) de l'actif sous-jacent et en soustrayant un Décrément prédéfini. Si les dividendes réels payés par le(s) composant(s) de l'actif sous-jacent sont inférieurs au Décrément prédéfini, la performance modifiée de l'actif sous-jacent sera pénalisée par rapport à la performance "price return". Par contre, si les dividendes réels payés par le(s) composant(s) de l'actif sous-jacent sont supérieurs au Décrément prédéfini, la performance modifiée de l'actif sous-jacent sera améliorée par rapport à la performance "price return" traditionnelle.

Décrément prédéfini: Le Décrément prédéfini pour l'actif sous-jacent est indiqué dans le tableau ci-dessous. Le Décrément prédéfini est un montant annualisé et est détaché quotidiennement.

Actif sous-jacent	Décrément prédéfini
Solactive Transatlantic Excellence 5% AR Index	5,00 %

Intérêts: Si le cours de clôture de l'actif sous-jacent, à une date d'observation des intérêts, est supérieur ou égal à 80,00 % du cours de référence initial, vous recevrez à la date de paiement des intérêts correspondante des intérêts d'un montant de 47,50 EUR pour chaque titre de créance que vous détenez. Les dates d'observation des intérêts sont l'ensemble des jours de négociation glissant tous les ans à partir du 31 mars 2027 (inclus) jusqu'au 31 mars 2038 (inclus). Les dates de paiement des intérêts tombent 10 jours ouvrés faisant suite à chaque date d'observation des intérêts.

Fonction du remboursement par anticipation: Si le cours de clôture de l'actif sous-jacent, à une date d'observation du remboursement par anticipation, est supérieur ou égal à 100,00 % du cours de référence initial, le produit terminera à la date de paiement du remboursement par anticipation correspondante. Dans ce cas, vous recevrez 1 000,00 EUR pour chaque titre de créance que vous détenez en plus de tout intérêt dû à ou autour de cette date. Les dates d'observation de remboursement par anticipation sont l'ensemble des jours de négociation glissant tous les ans à partir du 31 mars 2030 (inclus) jusqu'au 31 mars 2037 (inclus). Les dates de paiement du remboursement par anticipation tombent 10 jours ouvrés faisant suite à chaque date d'observation de remboursement par anticipation.

Remboursement à l'échéance:

Cette section s'applique uniquement si aucun remboursement par anticipation ne se produit, comme décrit ci-dessus.

Le 14 avril 2038, vous recevrez 1 000,00 EUR pour chaque titre de créance que vous détenez.

Le cours de référence initial de l'actif sous-jacent est le cours de clôture le 31 mars 2026.

Le niveau de barrière des intérêts est égal à 80,00 % du cours de référence initial. Le niveau de barrière du remboursement par anticipation est égal à 100,00 % du cours de référence initial.

Les conditions relatives au produit prévoient également que si certains événements exceptionnels surviennent, (1) des adaptations peuvent être apportées au produit et/ou (2) l'émetteur du produit peut résilier le produit de façon anticipée. Ces événements sont spécifiés dans les conditions relatives au produit et concernent principalement l'actif sous-jacent, le produit et l'initiateur du produit. Le rendement (le cas échéant) que vous recevrez lors d'une telle résiliation anticipée est susceptible d'être différent du rendement dans les scénarios décrits ci-dessus et peut être inférieur au montant que vous avez investi.

Investisseurs de détail visés Le produit est destiné à être offert aux investisseurs de détail qui:

1. ont la capacité de prendre une décision d'investissement éclairée grâce à une compréhension et des connaissances suffisantes du produit et de ses risques et avantages spécifiques, avec une expérience passée dans l'investissement et/ou la détention d'un nombre de produits comparables qui fournissent une exposition similaire au marché;
2. recherchent un revenu, s'attendent à ce que l'actif sous-jacent évolue de manière à générer un rendement favorable, ont un horizon d'investissement qui correspond à la période de détention recommandée précisée ci-dessous et comprennent que le produit peut être résilié de façon anticipée;
3. acceptent le risque que l'émetteur ou le garant puisse ne pas payer ou exécuter ses obligations au titre du produit, mais ne peuvent sinon supporter aucune perte de leur investissement;
4. sont prêts à accepter un niveau de risque pour obtenir des rendements potentiels conformes à l'indicateur synthétique de risque présenté ci-dessous; et
5. suivent les recommandations d'un conseiller professionnel.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?

Indicateur de risque



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit jusqu'au 14 avril 2038. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. Vous risquez de ne pas pouvoir vendre facilement votre produit, ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Cela prend en compte deux éléments: (1) le risque de marché - c'est-à-dire que les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible; et (2) le risque de crédit - c'est-à-dire que si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Vous avez droit à la restitution d'au moins 100,00 % de la valeur nominale du produit. Quant à d'éventuels remboursements au-delà de ce pourcentage et à d'éventuels rendements supplémentaires, ils dépendent des performances futures des marchés et restent aléatoires. Toutefois, cette protection contre les aléas de marché ne s'appliquera pas en cas de sortie avant le 14 avril 2038. Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

L'inflation érode la valeur d'achat de l'argent au fil du temps, ce qui peut provoquer la baisse en termes réels de tout capital remboursé ou de tout intérêt que vous pouvez recevoir dans le cadre de l'investissement.

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée:	Jusqu'à ce que le produit soit remboursé par anticipation ou arrive à échéance			
Exemple d'investissement:	Ceci peut être différent selon le scénario et est indiqué dans le tableau			
Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 7 ans	Si vous sortez suite à un remboursement par anticipation ou à l'échéance	
Minimum	10 000 EUR. Le rendement n'est garanti que si vous détenez le produit jusqu'à un remboursement anticipé ou à l'échéance. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.			
Tensions (le produit est remboursé après 12 ans)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	6 888 EUR -31,1 %	7 466 EUR -4,1 %	10 000 EUR 0,0 %
Défavorable (le produit est remboursé après 12 ans)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	8 090 EUR -19,1 %	8 111 EUR -2,9 %	10 475 EUR 0,4 %
Intermédiaire (le produit est remboursé après 4 ans)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	9 161 EUR -8,4 %		11 900 EUR 4,4 %
Favorable (le produit est remboursé après 5 ans)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	9 488 EUR -5,1 %		12 375 EUR 4,3 %

Les scénarios favorable, intermédiaire, défavorable et de tensions représentent des résultats possibles basés sur des simulations utilisant la performance passée de l'actif sous-jacent pendant une période jusqu'à 5 années. En cas de remboursement anticipé, il a été supposé qu'aucun réinvestissement n'a été réalisé. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Il n'est pas facile de sortir de ce produit. Si vous sortez de l'investissement avant la fin de période de détention recommandée aucune garantie ne vous est donnée et vous pourriez subir des coûts supplémentaires.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevez.

Que se passe-t-il si Goldman Sachs Finance Corp International Ltd n'est pas en mesure d'effectuer les versements?

Le produit n'est couvert par aucun système d'indemnisation des investisseurs ou de garantie. Cela signifie que si nous devenions insolubles, et si le garant devient également insolvable ou ne peut pas payer l'intégralité du montant garanti, vous risquez de perdre l'intégralité de votre investissement.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement.

La durée de ce produit est aléatoire étant donné qu'il peut être résilié à différents moments selon l'évolution du marché. Les montants indiqués ici prennent en considération deux scénarios différents (remboursement anticipé et échéance). Dans le cas où vous choisissez de sortir avant la fin du produit, des coûts de sortie peuvent s'appliquer en plus des montants indiqués ici.

Nous avons supposé:

- que 10 000,00 EUR sont investis
- une performance du produit qui correspond à chaque période de détention présentée.

	<i>Si le produit est remboursé par anticipation à la première date possible, le 15 avril 2030</i>	<i>Si le produit arrive à échéance</i>
Coûts totaux	496 EUR	496 EUR
Incidence des coûts annuels*	1,3 % chaque année	0,4 % chaque année

*Ceci montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, ceci montre que si vous sortez à l'échéance, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,2 % avant déduction des coûts et de 1,8 % après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

	Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	5,0 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Ces coûts sont déjà compris dans le prix que vous payez.	496 EUR
Coûts de sortie	3,0 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé. Ces coûts sont déjà compris dans le prix que vous recevez et seront dus seulement si vous sortez avant échéance. Si un remboursement anticipé se produit ou que vous détenez le produit jusqu'à l'échéance, aucun coût de sortie ne sera dû.	302 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée: 12 ans

La période de détention recommandée pour le produit est de 12 ans car le produit est conçu pour être conservé jusqu'à l'échéance; il est toutefois possible que le produit soit résilié avant sa date d'échéance finale en cas d'un remboursement par anticipation ou dans le cas d'un événement extraordinaire. Vous n'avez aucun droit contractuel de résilier le produit avant l'échéance.

L'initiateur n'est pas tenu de constituer un marché secondaire du produit, mais peut choisir de racheter le produit avant l'échéance au cas par cas. Dans de telles circonstances, le prix indiqué reflètera un écart acheteur-vendeur et tous les coûts associés au retrait des arrangements de couverture de l'initiateur liés au produit. En outre, la personne qui vous a vendu le produit peut vous facturer des frais de courtage si vous vendez le produit.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Toute plainte concernant la personne vous conseillant ou commercialisant le produit (notamment votre intermédiaire) peut être déposée directement auprès de cette personne. Toute plainte concernant le produit et/ou la conduite de l'initiateur du produit peut être déposée conformément aux mesures énoncées sur <http://www.gsriips.eu>. Les plaintes peuvent aussi être adressées par écrit à Goldman Sachs International, PRIIP KID - Compliance Securities, Plumtree Court, 25 Shoe Lane, London, EC4A 4AU, United Kingdom ou peuvent être envoyées par email à gs-eq-priip-kid-compliance@gs.com.

Autres informations pertinentes

Toute documentation supplémentaire relative au produit, en particulier la documentation du programme d'émission, tous suppléments à celui-ci et les termes du produit sont disponibles gratuitement, sur demande, auprès de l'initiateur du produit. Lorsque le produit est émis conformément au règlement Prospectus de l'UE (règlement (UE) 2017/1129, tel que modifié), ou au règlement Prospectus britannique (règlement (UE) 2017/1129, faisant partie du droit national britannique en vertu de l'European Union (Withdrawal) Act 2018 et des règlements qui en découlent, tels que modifiés), le cas échéant, cette documentation est également disponible comme décrit sur <http://www.gsriips.eu>.

MIF STRUCTURE RENDEMENT 5

Date de transaction : **19 novembre 2025**

Période de commercialisation : **du 15 décembre 2025 au 27 mars 2026**. La commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis avant le 27 mars 2026.

Code ISIN : **XS2814497538**

Éligibilité : **Compte titres et unité de compte d'un contrat d'assurance-vie ou de retraite. Compte titres et unité de compte d'un contrat d'assurance-vie ou de retraite (PERin), contrats ci-après dénommés les « Contrats ».** Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de retraite (PERin), l'établissement gestionnaire des Contrats s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques distinctes et indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'établissement gestionnaire.

Durée d'investissement conseillée : **12 ans** (hors cas de remboursement automatique anticipé)⁽¹⁾. En cas de revente avant la date d'échéance ou la date de remboursement automatique anticipé effective, l'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori.

Émetteur : Titre émis par **Goldman Sachs Finance Corp International Ltd.**⁽²⁾ L'investisseur est par conséquent soumis au risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution de l'Émetteur et de The Goldman Sachs Group, Inc. (le « Garant »)⁽³⁾.



TITRE DE CRÉANCE DE DROIT ANGLAIS PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL PARTIELLE OU TOTALE EN COURS DE VIE⁽⁴⁾ ET UNE GARANTIE DU CAPITAL À L'ÉCHÉANCE⁽⁵⁾, ci-après le « titre », le « titre de créance » ou « le produit ».

CE TITRE RISQUÉ EST UNE ALTERNATIVE À UN INVESTISSEMENT DYNAMIQUE RISQUÉ DE TYPE ACTIONS.

- (1) Le remboursement automatique anticipé ne pourra pas se faire, en tout état de cause, avant la fin de la quatrième année suivant la Date de Constatation Initiale du titre.
- (2) L'Émetteur n'a sollicité ou obtenu aucune notation des principales agences de notation.
- (3) Standard & Poor's BB+, Moody's A2, Fitch A : notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 19 novembre 2025, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au titre. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.
- (4) L'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori si le titre est revendu avant la Date d'Échéance ou la Date de Remboursement Automatique Anticipé effective. Les risques associés à ce titre sont détaillés dans cette brochure.
- (5) La garantie du capital s'entend hors frais de gestion et prélèvement sociaux et fiscaux applicables au cadre d'investissement et hors défaut de paiement, faillite et mise en résolution de l'Émetteur et du Garant.

MIF STRUCTURE RENDEMENT 5 EST UN INSTRUMENT DE DIVERSIFICATION, NE POUVANT CONSTITUER L'INTÉGRALITÉ D'UN PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT. VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE.

Objectifs d'investissement

L'investisseur est exposé au marché actions par le biais d'une exposition à l'indice Solactive Transatlantic Excellence 5% Index AR (ticker Bloomberg : SOKEXCT Index, ticker Reuters : .SOKEXCT) ci-après l'« Indice », calculée en réinvestissant les dividendes bruts détachés par le(s) composant(s) sous-jacent(s) et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 5,00% par an, ce qui est moins favorable pour l'investisseur. Le remboursement du titre de créance MIF Structure Rendement 5 est conditionné à l'évolution de l'Indice.

POINTS CLÉS

- **Chaque année, du 14 avril 2027 au 14 avril 2038**, le versement d'un coupon conditionnel de 4,75% si, à l'une des Dates de Constatation des Coupons Conditionnels, la performance de l'Indice n'est pas en baisse de plus de 20,00% par rapport à son Niveau Initial.
- **Chaque année, du 15 avril 2030 au 16 avril 2037**, un remboursement automatique anticipé possible du capital initial si, à l'une des Dates de Constatation du Remboursement Automatique Anticipé⁽¹⁾, la performance de l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son Niveau Initial⁽¹⁾.
- **Un remboursement du capital à la Date d'Échéance⁽¹⁾**, quelle que soit l'évolution de la performance de l'Indice par rapport à son Niveau Initial⁽¹⁾, à la Date de Constatation Finale⁽¹⁾, (hors défaut de paiement, faillite et mise en résolution de l'Émetteur et du Garant).

Les Taux de Rendement Annuel Nets (TRAN) communiqués dans ce document sont calculés entre le 31 mars 2026 et la Date de Remboursement Automatique Anticipé⁽¹⁾ concernée ou la Date d'Échéance⁽¹⁾ selon les cas. Les Taux de Rendement Annuel Nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de retraite ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1% par an) mais sans prise en compte des commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés le cas échéant, au contrat d'assurance-vie ou de retraite ou au compte titres, ni de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller.

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la Valeur Nominale des titres **MIF STRUCTURE RENDEMENT 5**, soit 1.000,00 EUR. Le montant remboursé s'entend hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion applicables au cadre d'investissement et hors prélèvements fiscaux et sociaux. En cas d'achat après le 31 mars 2026 et/ou de vente du titre avant la Date d'Échéance⁽¹⁾ ou la Date de Remboursement Automatique Anticipé⁽¹⁾ effective (ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie ou de retraite, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie ou retraite), les Taux de Rendement Annuel Nets effectifs peuvent être supérieurs ou inférieurs aux Taux de Rendement Annuel Nets indiqués dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale. Les avantages du titre profitent aux seuls investisseurs conservant le titre jusqu'à son échéance effective.

Les titres **MIF STRUCTURE RENDEMENT 5** peuvent être proposés comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de retraite. La présente brochure décrit les caractéristiques du titre **MIF STRUCTURE RENDEMENT 5** et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de retraite dans le cadre desquels ce titre peut être proposé. Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de retraite, l'entreprise d'assurance s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques distinctes et indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'entreprise d'assurance.

(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates et des barrières



Avantages et inconvénients

AVANTAGES

- De l'année 1 à l'année 12, si à l'une des Dates de Constatation des Coupons Conditionnels⁽¹⁾, la performance de l'Indice n'est pas en baisse de plus de 20,00% par rapport à son Niveau Initial⁽¹⁾, l'investisseur reçoit un coupon conditionnel de 4,75%.
- De la fin de l'année 4 à la fin de l'année 11, si à l'une des Dates de Constatation du Remboursement Automatique Anticipé⁽¹⁾, la performance de l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son Niveau Initial⁽¹⁾, le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé. L'investisseur reçoit alors, à la Date de Remboursement Automatique Anticipé correspondante⁽¹⁾, le capital initial, ainsi que le coupon conditionnel de 4,75% au titre de l'année (soit un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ maximum de 3,67%).
- A la Date d'Échéance⁽¹⁾, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé précédemment et si la performance de l'Indice n'est pas en baisse plus de 20,00% par rapport à son Niveau Initial⁽¹⁾, l'investisseur reçoit alors le capital initial, ainsi que le coupon conditionnel de 4,75% au titre de l'année (soit un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ maximum de 3,67%).

INCONVÉNIENTS

- **Le titre présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et une garantie du capital à l'échéance.** La valeur de remboursement du titre peut être inférieure au montant du capital initialement investi. **Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur capital initialement investi.** En cas de revente du titre avant la Date d'Échéance⁽¹⁾ ou la Date de Remboursement Automatique Anticipé⁽¹⁾ effective, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. **La perte en capital peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du titre est un contrat d'assurance-vie ou de retraite PERIn, le dénouement, la réorientation d'épargne ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres avant leur Date d'Échéance.**
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 4 années à 12 années à compter de la Date de Constatation Initiale⁽¹⁾.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'Indice du fait du mécanisme de plafonnement des gains à 4,75% par année (soit un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ maximum de 3,67%).
- L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de paiement, une faillite ou une mise en résolution de l'Émetteur et du Garant (qui induit un risque de non-remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre).
- L'indice Solactive Transatlantic Excellence 5% Index AR est calculé dividendes nets réinvestis, diminué d'un prélèvement forfaitaire de 5,00% par an, ce qui est moins favorable pour l'investisseur. Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique.
- Le rendement du titre de créance MIF Structure Rendement 5 à la Date de Constatation Finale⁽¹⁾ est très sensible à une faible variation du niveau de l'Indice autour du seuil de 80,00% par rapport à son Niveau Initial⁽¹⁾.
- Dans un contexte de marché fortement baissier (baisse de la performance de l'Indice par rapport à son Niveau Initial⁽¹⁾ toujours supérieure à 20,00%), aucun coupon conditionnel ne sera versé.

(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates et des barrières.

(2) Les Taux de Rendement Annuel Nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de retraite ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1 % par an) mais sans prise en compte des commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés le cas échéant, au contrat d'assurance-vie ou de retraite ou au compte titres, ni de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement, faillite ou mise en résolution de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement automatique anticipé) se fera à un prix dépendant des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Voir page 2 pour le calcul des TRAN.

Mécanisme de remboursement

MÉCANISME DE VERSEMENT DU COUPON CONDITIONNEL

- De l'année 1 à l'année 12, on observe le niveau de l'Indice à chaque Date de Constatation des Coupons Conditionnels⁽¹⁾ :
- Si la performance de l'Indice n'est pas en baisse de plus de 20,00% par rapport à son Niveau Initial⁽¹⁾, l'investisseur reçoit à la Date de Versement des Coupons Conditionnels correspondante :

UN COUPON ANNUEL CONDITIONNEL DE 4,75% AU TITRE DE
L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Si la performance de l'Indice est en baisse de plus de 20,00% par rapport à son Niveau Initial⁽¹⁾ :

L'INVESTISSEUR NE REÇOIT AUCUN COUPON ANNUEL
CONDITIONNEL

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ

- De la fin de l'année 4 à la fin de l'année 11, si à l'une des Dates de Constatation du Remboursement Automatique Anticipé⁽¹⁾, la performance de l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son Niveau Initial⁽¹⁾, un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé et le titre s'arrête. L'investisseur reçoit alors à la Date de Remboursement Automatique Anticipé⁽¹⁾ correspondante :

L'INTÉGRALITÉ DU CAPITAL INITIAL
+
UN COUPON ANNUEL CONDITIONNEL DE 4,75% AU TITRE DE
L'ANNÉE ÉCOULÉE
(soit un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ maximum de 3,67%)

- Si la performance de l'Indice est en baisse par rapport à son Niveau Initial⁽¹⁾, le mécanisme de remboursement automatique anticipé **n'est pas activé et le titre continue**.

(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates et des barrières.

(2) Les Taux de Rendement Annuel Nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de retraite ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1 % par an) mais sans prise en compte des commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, ou de retraite ou au compte titres, ni de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement, faillite ou mise en résolution de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement automatique anticipé) se fera à un prix dépendant des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Voir page 2 pour le calcul des TRAN.

Mécanisme de remboursement

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

A la Date de Constatation Finale⁽¹⁾, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé précédemment, on observe le niveau de l'Indice.

CAS DÉFAVORABLE : si la performance de l'Indice est en baisse de plus de 20,00% par rapport à son Niveau Initial⁽¹⁾, l'investisseur reçoit alors à la Date d'Échéance⁽¹⁾ :

L'INTÉGRALITÉ DU CAPITAL INITIAL

(le Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ minimum est de -1,00%

CAS FAVORABLE : si la performance de l'indice n'est pas en baisse de plus de 20% ou si elle est en hausse ou stable par rapport à son Niveau Initial⁽¹⁾, l'investisseur reçoit alors à la Date d'Échéance⁽¹⁾ :

L'INTÉGRALITÉ DU CAPITAL INITIAL

+

UN COUPON ANNUEL CONDITIONNEL DE 4,75% AU TITRE DE
L'ANNÉE ÉCOULÉE

(le Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ est de 3,67%

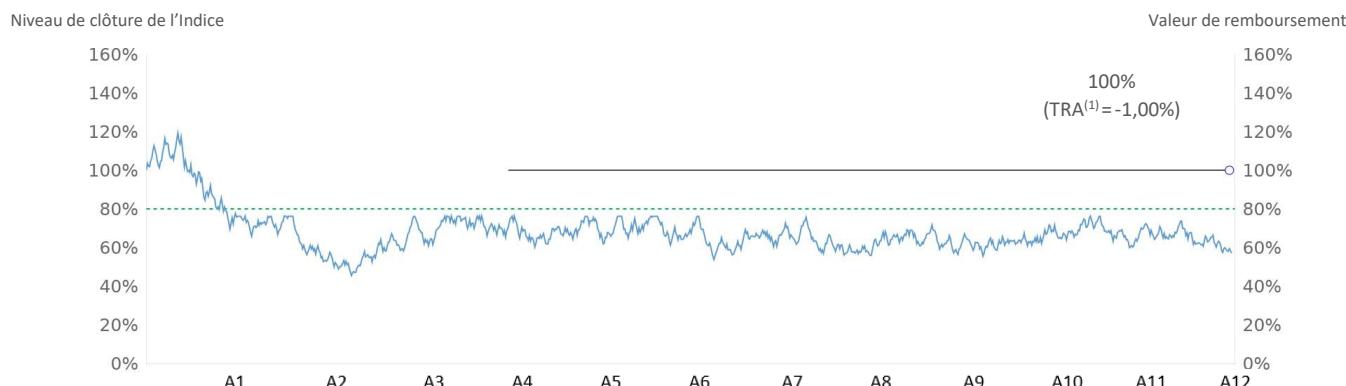
- (1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates et des barrières.
- (2) Les Taux de Rendement Annuel Nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de retraite ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1 % par an) mais sans prise en compte des commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés le cas échéant, au contrat d'assurance-vie ou de retraite ou au compte titres, ni de la fiscalité et des prélevements sociaux applicables, et hors défaut de paiement, faillite ou mise en résolution de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement automatique anticipé) se fera à un prix dépendant des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Voir page 2 pour le calcul des TRAN.

Illustrations

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du titre de créance. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : Marché fortement baissier à long terme

Baisse de la performance de l'Indice supérieure à 20,00% à la Date de Constatation Finale



SCÉNARIO MÉDIAN : Marché faiblement baissier à long terme

Baisse de la performance de l'Indice inférieure à 20,00% à la Date de Constatation Finale



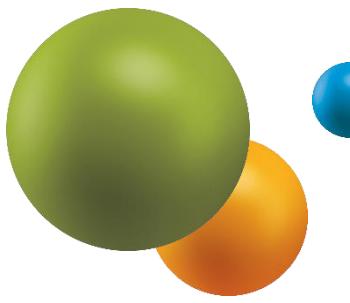
SCÉNARIO FAVORABLE : Marché fortement haussier à court terme

Hausse de la performance de l'Indice de 20,00% à l'issue de 4 années (plafonnement des gains)



(1) Les Taux de Rendement Annuel Nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de retraite ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1 % par an) mais sans prise en compte des commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés le cas échéant, au contrat d'assurance-vie ou de retraite ou au compte titres, ni de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement, faillite ou mise en résolution de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement automatique anticipé) se fera à un prix dépendant des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Voir page 2 pour le calcul des TRAN.

Illustrations



Le rendement du titre de créance MIF Structure Rendement 5 à l'échéance est très sensible à une faible variation du niveau de l'Indice autour du seuil de 80,00% par rapport à son Niveau Initial⁽¹⁾.

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : Marché fortement baissier à long terme

Baisse de la performance de l'Indice supérieure à 20,00% à la Date de Constatation Finale

- De l'année 1 à l'année 12, à chaque Date de Constatation des Coupons Conditionnels⁽¹⁾, la performance de l'Indice est en baisse de plus de 20,00% par rapport à son Niveau Initial⁽¹⁾. **Aucun coupon conditionnel n'est alors versé.**
- De la fin de l'année 4 à la fin de l'année 11, à chaque Date de Constatation du Remboursement Automatique Anticipé⁽¹⁾, la performance de l'Indice est en baisse par rapport à son Niveau Initial⁽¹⁾. **Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est donc pas activé et le titre de créance continue.**
- A la Date de Constatation Finale⁽¹⁾, la performance de l'Indice est en baisse de plus de 20,00% par rapport à son Niveau Initial⁽¹⁾ (soit une baisse de 43,00% dans cet exemple). L'investisseur reçoit alors, **à la Date d'Échéance⁽¹⁾, le capital initial**. Le Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ est alors similaire à celui d'un investissement direct dans l'Indice, soit -5,51%.

SCÉNARIO MÉDIAN : Marché faiblement baissier à long terme

Baisse de la performance de l'Indice inférieure à 20,00% à la Date de Constatation Finale

- De l'année 1 à l'année 11, à chaque Date de Constatation des Coupons Conditionnels⁽¹⁾, la performance de l'Indice est en baisse de plus de 20,00% par rapport à son Niveau Initial⁽¹⁾. **Aucun coupon conditionnel n'est alors versé.**
- De la fin de l'année 4 à la fin de l'année 11, à chaque Date de Constatation du Remboursement Automatique Anticipé⁽¹⁾, la performance de l'Indice est en baisse par rapport à son Niveau Initial⁽¹⁾. **Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est donc pas activé et le titre de créance continue.**
- A la Date de Constatation Finale⁽¹⁾, la performance de l'Indice n'est pas en baisse de plus de 20,00% par rapport à son Niveau Initial⁽¹⁾. **L'investisseur reçoit alors, à la Date d'Échéance⁽¹⁾, le capital initial, ainsi que le coupon conditionnel de 4,75% au titre de l'année, soit 104,75% du capital initial dans cet exemple.** Le Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ est alors de -0,62%, contre un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ de -1,00% pour un investissement direct dans l'Indice.

SCÉNARIO FAVORABLE : Marché fortement haussier à court terme

Hausse de la performance de l'Indice de 20,00% à l'issue de l'année 4 (plafonnement des gains)

- De l'année 1 à l'année 3, à chaque Date de Constatation des Coupons Conditionnels⁽¹⁾, la performance de l'Indice n'est pas en baisse de plus de 20% ou en hausse ou stable par rapport à son Niveau Initial⁽¹⁾. **L'investisseur reçoit, à la Date de Versement du Coupon Conditionnel, un coupon conditionnel de 4,75%.**
- A la première Date de Constatation du Remboursement Automatique Anticipé⁽¹⁾, la performance de l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son Niveau Initial⁽¹⁾ (soit une hausse de 20,00% dans cet exemple). **Le mécanisme de remboursement anticipé est par conséquent automatiquement activé et le titre de créance s'arrête.**
- **L'investisseur reçoit alors l'intégralité du capital initial, ainsi que le coupon conditionnel de 4,75% au titre de l'année, soit 104,75% du capital initial dans cet exemple.** Le Taux de Rendement Annuel Net est alors de 3,65%, contre un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ de 3,57% pour un investissement direct dans l'Indice, du fait du mécanisme de plafonnement des gains.

(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.

(2) Les Taux de Rendement Annuel Nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de retraite ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1 % par an) mais sans prise en compte des commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés le cas échéant, au contrat d'assurance-vie ou de retraite ou au compte titres, ni de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement, faillite ou mise en résolution de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement automatique anticipé) se fera à un prix dépendant des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Voir page 2 pour le calcul des TRAN.

Présentation du sous-jacent



COMPRENDRE L'INDICE

L'indice Solactive Excellence Transatlantique 5% AR investit dans **une sélection d'actions de 27 sociétés européennes et 24 sociétés américaines identifiées sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs, et qui sont reconnus comme leaders sur leur marché.** Chaque valeur est pondérée en fonction de sa capitalisation boursière avec un poids maximum fixé à 5,00%.

La composition de l'indice est fixe et la pondération de chaque composants est revue sur une base trimestrielle.

L'indice est calculé en réinvestissant les dividendes nets des actions qui le composent. Un dividende fixe de 5% est ensuite déduit de l'indice de manière quotidienne et prorata temporis.

Si les dividendes effectivement distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) à ce prélèvement, la performance de l'indice et la probabilité de remboursement automatique anticipée le cas échéant seront réduites (respectivement augmentées). Le risque de perte en capital à l'échéance sera augmenté (respectivement diminué) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique.

OÙ RETROUVER L'INDICE ?

Plus d'informations relatives au sous-jacent sont disponibles sur le site Solactive [https://www.solactive.com/wp-content/uploads/solactiveip/fr/Factsheet_\(fr\)_DE000SL0G3V7.pdf](https://www.solactive.com/wp-content/uploads/solactiveip/fr/Factsheet_(fr)_DE000SL0G3V7.pdf)

VALEURS HISTORIQUES DE L'INDICE

LES ÉLÉMENTS DU PRÉSENT DOCUMENT RELATIFS AUX DONNÉES DE MARCHÉ SONT FOURNIS SUR LA BASE DE DONNÉES CONSTATÉES À UN MOMENT PRÉCIS ET QUI SONT SUSCEPTIBLES DE VARIER. LES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS.

ÉVOLUTION DE L'INDICE ENTRE LE 30 SEPTEMBRE 2016 ET LE 18 NOVEMBRE 2025



Source : Bloomberg, au 19/11/2025.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, ni l'Émetteur ni le Garant de la formule n'assument de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et sont susceptibles de varier.

Fiche technique



TYPE	Titre de créance de droit anglais présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie.
ÉMETTEUR	Goldman Sachs Finance Corp International Ltd. L'Émetteur n'a sollicité ou obtenu aucune notation des principales agences de notation.
GARANT	The Goldman Sachs Group, Inc. (Standard & Poor's BBB+, Moody's A2, Fitch A). Notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 19 novembre 2025, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au titre. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.
DEVISE	Euro (€)
CODE ISIN	XS2814497538
OFFRE AU PUBLIC	Offre au public sans l'obligation de publier un Prospectus au titre du Règlement Prospectus (EU) 2017/1129 (tel que modifié) (placement privé uniquement) - France
ÉLIGIBILITÉ	Compte titres et unité de compte d'un contrat d'assurance-vie ou de retraite PERin.
PRIX D'ÉMISSION	100,00% de la Valeur nominale.
VALEUR NOMINALE	1 000 EUR
Montant de l'émission	EUR 30.000.000,00€
MONTANT MINIMUM DE SOUSCRIPTION	1 000 EUR
GARANTIE DU CAPITAL	Pas de garantie en capital en cours de vie et une garantie en capital à l'échéance.
DATE D'ÉMISSION	31 mars 2026
DATE DE CONSTATATION INITIALE	31 mars 2026
NIVEAU INITIAL	Le niveau de clôture de l'Indice observé à la Date de Constatation Initiale.
BARRIÈRE DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ	100,00% (inclus) du Niveau Initial.
BARRIÈRE DE VERSEMENT DU COUPON CONDITIONNEL	80,00% (inclus) du Niveau Initial.
DATES DE CONSTATATION DU REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ	1 avril 2030, 31 mars 2031, 31 mars 2032, 31 mars 2033, 31 mars 2034, 2 avril 2035, 31 mars 2036 et 31 mars 2037
DATES DE CONSTATATION DU VERSEMENT DU COUPON CONDITIONNEL	31 mars 2027, 31 mars 2028, 2 avril 2029, 1 avril 2030, 31 mars 2031, 31 mars 2032, 31 mars 2033, 31 mars 2034, 2 avril 2035, 31 mars 2036, 31 mars 2037 et 31 mars 2038
DATES DE VERSEMENT DU COUPON CONDITIONNEL	14 avril 2027, 18 avril 2028, 16 avril 2029, 15 avril 2030, 16 avril 2031, 14 avril 2032, 14 avril 2033, 18 avril 2034, 16 avril 2035, 16 avril 2036, 16 avril 2037 et 14 avril 2038
DATES DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE	15 avril 2030, 16 avril 2031, 14 avril 2032, 14 avril 2033, 18 avril 2034, 16 avril 2035, 16 avril 2036 et 16 avril 2037
DATE DE CONSTATATION FINALE	31 mars 2038
DATE D'ÉCHÉANCE	14 avril 2038 (en l'absence de remboursement automatique anticipé)
SOUS-JACENT	Solactive Transatlantic Excellence 5% Index AR (ticker Bloomberg : SOKEXCT Index, ticker Reuters : .SOKEXCT).
MARCHÉ SECONDAIRE	Dans des conditions normales de marché, des prix indicatifs pour une possible sortie et entrée (dans la limite de l'enveloppe disponible) peuvent être proposés quotidiennement pendant toute la durée de vie du titre de créance, avec une fourchette achat/vente maximale de 1 %. (cf. le « Rachat par Goldman Sachs International » dans les avertissements en page 10).
COMMISSION DE DISTRIBUTION	Dans le cadre de l'offre et de la vente de ces titres de créance, Goldman Sachs International ou une de ses sociétés affiliées paiera aux intermédiaires financiers agréés une commission de distribution. La commission de distribution est composée d'une commission initiale et d'une commission sur encours. La commission de distribution est incluse dans le prix d'achat des titres de créance et n'excédera pas 1% par an multiplié par la durée maximale des titres de créance exprimée en nombre d'années. L'intégralité de la commission de distribution sera versée en un paiement unique initial après la Date d'Émission et sera acquise de manière définitive par les intermédiaires financiers, quelle que soit la durée de détention des titres de créance par les investisseurs. De plus amples informations sont disponibles auprès de l'intermédiaire financier ou de Goldman Sachs International sur demande.
AGENT DE CALCUL	Goldman Sachs International, London, GB, ce qui peut être source de conflit d'intérêts. Les conflits d'intérêts qui peuvent être engendrés seront gérés conformément à la réglementation applicable.
DOUBLE VALORISATION	En plus de celle produite par Goldman Sachs International, une valorisation du titre de créance sera assurée, tous les quinze jours à compter du 31 mars 2026, par une société de service indépendante financièrement de Goldman Sachs International, Refinitiv.
PUBLICATION ET PÉRIODICITÉ DE LA VALORISATION	Bloomberg, Reuters, SixTelekurs. Cours publié quotidiennement et tenu à la disposition du public en permanence.
COTATION	Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé).

Informations importantes

FACTEURS DE RISQUES

Avant tout investissement dans ce titre, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Une information complète sur le titre, notamment les facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base et les Conditions Définitives.

Risque de perte en capital : le titre de créance présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie (en cas de revente des titres de créance avant la date d'échéance) et une garantie du capital à l'échéance. La valeur de remboursement du titre de créance peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

Risque de liquidité : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre, voire rendre le titre totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du titre et entraîner la perte partielle ou totale du montant investi.

Risque de marché : le titre peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de crédit : les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Goldman Sachs Finance Corp International Ltd en tant qu'Émetteur du titre, et sur son Garant. En conséquence, l'insolvabilité de l'Émetteur et/ou du Garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Évènements exceptionnels affectant les sous-jacents (ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée) : afin de prendre en compte les conséquences sur le titre de certains événements extraordinaire pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du titre, la documentation relative au titre prévoit des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, le remboursement anticipé du titre. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le titre.

Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur et/ou du Garant : conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur et/ou du Garant, les investisseurs sont soumis à un risque de diminution de la valeur de leur créance, de conversion de leurs titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de leurs titres de créance.

DISPONIBILITÉ DU PROSPECTUS

Le titre MIF Structure Rendement 5 décrit dans le présent document fait l'objet de « Conditions Définitives » (Final Terms), se rattachant au Prospectus de Base, (en date du 19 décembre 2024), conforme au Règlement UE 2017/1129 et visé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg (« CSSF »). Ce Prospectus de Base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la CSSF et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF »). L'approbation du Prospectus de Base ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Le Prospectus de Base, les suppléments à ce prospectus, les Conditions Définitives du 31 mars 2026 (ensemble, le « Prospectus ») et le résumé (en langue française) sont disponibles sur le site de la Bourse du Luxembourg (www.bourse.lu). Ces documents sont également disponibles auprès de Goldman Sachs International via le lien suivant pour le Prospectus de Base <https://www.luxse.com/pdf-viewer/104525408>. La dernière version du Document d'Informations Clés (« DIC ») relatif à ce titre de créance peut être consultée et téléchargée sur le site www.gspriips.eu.

Informations importantes

AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

HORS FRAIS DU CONTRAT D'ASSURANCE-VIE, DE RETRAITE ET/OU FISCALITÉ ET PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX

APPLICABLES : l'ensemble des données est présenté hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou de retraite et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou de retraite. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Le titre s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité. La remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. **Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou de retraite, l'entreprise d'assurance s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur [et le Garant], sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'entreprise d'assurance.**

CARACTÈRE PROMOTIONNEL DE CE DOCUMENT : le présent document est un document à caractère publicitaire et non de nature réglementaire.

INFORMATION SUR LES COMMISSIONS, RÉMUNÉRATIONS PAYÉES À DES TIERS OU PERÇUES DE TIERS : si, conformément à la législation et la réglementation applicable, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du titre de toute rémunération ou commission que Goldman Sachs et/ou l'Émetteur paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

AGRÉMENT : The Goldman Sachs Group, Inc est une société holding bancaire et une société holding financière au titre de la loi des Etats-Unis de 1956 sur les holdings bancaires (*U.S. Bank Holding Company Act of 1956*) et régulée par le *Federal Reserve Board* (Conseil de la Réserve Fédérale). Goldman Sachs International est une société autorisée par la *Prudential Regulation Authority* et régulée par la *Financial Conduct Authority* et la *Prudential Regulation Authority*. **RISQUE LIÉ À LA DIRECTIVE EUROPÉENNE SUR LE REDRESSEMENT ET LA RÉSOLUTION DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET DES**

ENTREPRISES D'INVESTISSEMENT (LA « DIRECTIVE ») : depuis le 1^{er} janvier 2016, l'autorité de résolution compétente peut réduire ou convertir en fonds propres tout ou partie du principal des titres de créance, ce qui pourrait résulter en la perte partielle ou totale du montant investi. De plus, l'exercice de tout pouvoir dans le cadre de la Directive, ou toute suggestion d'un tel exercice, peut affecter significativement et défavorablement les droits des titulaires de titres de créance, le prix ou la valeur de leur investissement (dans chaque cas, quel que soit le niveau de protection du capital prévu par le titre) et/ou la capacité de l'Émetteur à satisfaire à ses obligations en vertu des titres de créance. Toute somme ou montant payable par l'Émetteur pourra être réduit ou modifié, à tout moment, en application de l'exercice d'un renflouement interne (bail-in) par toute autorité compétente.

RESTRICTIONS GÉNÉRALES DE VENTE : il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à investir dans ce titre.

RESTRICTIONS PERMANENTES DE VENTE AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE : LES TITRES DE CRÉANCE DÉCRITS AUX PRÉSENTES QUI SONT DÉSIGNÉS COMME DES TITRES AVEC RESTRICTION PERMANENTE N'ONT PAS FAIT NI NE FERONT L'OBJET D'UN ENREGISTREMENT EN VERTU DE LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES DE 1933 « U.S SECURITIES ACT OF 1933 », TELLE QUE MODIFIÉE (« LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES ») ET NE PEUVENT À AUCUN MOMENT, ÊTRE LA PROPRIÉTÉ LÉGALE OU EFFECTIVE D'UNE « U.S. PERSON » (TEL QUE DÉFINI DANS LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES) ET PAR VOIE DE CONSÉQUENCE, SONT OFFERTS ET VENDUS HORS DES ÉTATS-UNIS À DES PERSONNES QUI NE SONT PAS DES RESSORTISSANTS DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, SUR LE FONDEMENT DE LA RÉGLEMENTATION « REG S » DE LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES.

Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes : l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Goldman Sachs et ses sociétés affiliées n'assument aucune responsabilité à cet égard.

Données de marché : les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Les données pourraient être corrigées a posteriori si elles se révélaient erronées.



MIF Structure Rendement 5

EUR – 12 ans

Term Sheet – caractéristiques principales XS2814497538

I. PRÉAMBULE

L'information contenue dans ce document est fournie à des fins de discussion uniquement et sert comme résumé. Pour les caractéristiques juridiquement contraignantes des Titres décrits et les autres informations et risques liés à l'émission des Titres, il convient de se référer au prospectus de base, aux Conditions Définitives ou à tout autre document pertinent émis par l'Emetteur.

Les Titres sont émis conformément au Programme de l'Emetteur (le « Programme »). Les Investisseurs Potentiels doivent lire le prospectus de base du Programme, en sa version complétée de temps à autre (le « Prospectus de Base »).

Les termes commençant par une majuscule, s'ils ne sont pas définis à cette Term Sheet, auront le sens qui leur est attribué dans le Prospectus de Base.

Le Prospectus de Base et tous autres documents pertinents sont disponibles, gratuitement, sur demande auprès de Kepler Cheuvreux (« Kepler Cheuvreux »).

Les Titres ne peuvent être offerts qu'en conformité avec les Restrictions de Vente telles que décrites ci-dessous.

Toute offre des Titres décrite dans cette Term Sheet est soumise aux restrictions prévues par le Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé, et abrogeant la directive 2003/71/CE (le « Règlement Prospectus »), incluant toute mesure pertinente de mise en œuvre dans chaque Etat membre de l'Espace Economique Européen dans lequel le Règlement Prospectus a été mis en œuvre. Les Investisseurs Potentiels auxquels cette Term Sheet est destinée doivent, tel que requis par l'Emetteur, s'informer sur ces restrictions et de les observer. Toute offre devra être effectuée en respect de ces restrictions.

Les Investisseurs Potentiels des Titres doivent s'assurer qu'ils comprennent la nature des Titres et l'étendue de leur exposition aux risques et qu'ils considèrent l'adéquation des Titres en tant qu'investissement à la lumière de leur propre situation et de leur situation financière. Ces Titres comportent un degré de risque élevé y compris le risque qu'ils arrivent à échéance sans aucune valeur. Les Investisseurs Potentiels doivent être prêts à supporter une perte totale du prix d'achat de leur investissement.

II. CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT

DÉTAILS DU PRODUIT		DATES	
Taille d'Émission	EUR 30'000'000	Date de Transaction	19 novembre 2025
Identifiants du Titre	ISIN : XS2814497538, Common Code : 281449753, Valor : 149051038.	Date de Constatation Initiale	31 mars 2026
Nominal	EUR 1'000	Date d'Émission	31 mars 2026
Prix d'Émission	100%	Date de Constatation Finale	31 mars 2038
Montant Minimum	EUR 1'000	Date de Remboursement	14 avril 2038
d'Investissement/ Multiple d'Investissement Autorisé			

INFORMATIONS SUR LE SOUS-JACENT

Sous-Jacent	Devise	Prix de Référence (Initial)	Déclencheur ¹	Barrière d'Intérêt ¹
Bloomberg / Reuters			100%	80%
Solactive Transatlantic Excellence 5% AR Index SOKEXCT Index / .SOKEXCT	EUR	[TBD]	[TBD]	[TBD]

1 : Les valeurs sont exprimées en pourcentage du Prix de Référence (Initial), avec jusqu'à quatre chiffres après la virgule.

Le rendement de ce produit est déterminé par référence à la performance d'un sous-jacent modifié, qui est calculée en réinvestissant tous les dividendes nets payés par le(s) composant(s) sous-jacent(s) et en soustrayant un Montant Fixe Prédefini. Veuillez lire la section Informations Générales et la section « Les Dividendes Prédefinis peuvent avoir une incidence défavorable sur la performance du titre » dans la section Informations sur les Risques ci-dessous pour plus de détails.

Montant Fixe Prédéfini

En ce qui concerne le Sous-jacent, le Montant Fixe Prédéfini est défini dans le tableau ci-dessous. Le Montant Fixe Prédéfini est exprimé par an et est détaché quotidiennement.

Montant Fixe Prédéfini

5%

REMBOURSEMENT

Sujet à un Remboursement Anticipé, chaque Titre confère à l'Investisseur le droit de recevoir les Intérêts aux Dates de Paiement d'Intérêts. En outre, à la Date de Remboursement, l'Investisseur recevra :

100% du Nominal en cash.

Remboursement Anticipé

Si à l'une des Dates d'Observation indiquées ci-dessous le Prix de Référence est égal ou supérieur au Déclencheur, le Titre sera remboursé et l'Investisseur recevra à la Date de Remboursement Anticipé correspondante un montant égal à la Valeur de Remboursement Anticipé correspondante multipliée par le Nominal.

Dates d'Observation	Dates de Remboursement Anticipé	Valeur de Remboursement Anticipé
1 avril 2030	15 avril 2030	100%
31 mars 2031	16 avril 2031	100%
31 mars 2032	14 avril 2032	100%
31 mars 2033	14 avril 2033	100%
31 mars 2034	18 avril 2034	100%
2 avril 2035	16 avril 2035	100%
31 mars 2036	16 avril 2036	100%
31 mars 2037	16 avril 2037	100%
31 mars 2038	14 avril 2038	100%

Intérêt

Si à l'une des Dates d'Observation d'Intérêts indiquées ci-dessous le Prix de Référence est égal ou supérieur à la Barrière d'Intérêt, l'Investisseur recevra à la Date de Paiement d'Intérêt correspondante un montant égal au Taux d'Intérêt correspondant multiplié par le Nominal.

Dates d'Observation d'Intérêts	Dates de Paiement d'Intérêts	Taux d'Intérêt
31 mars 2027	14 avril 2027	4,75%
31 mars 2028	18 avril 2028	4,75%
02 avril 2029	16 avril 2029	4,75%
01 avril 2030	15 avril 2030	4,75%
31 mars 2031	16 avril 2031	4,75%
31 mars 2032	14 avril 2032	4,75%
31 mars 2033	14 avril 2033	4,75%
31 mars 2034	18 avril 2034	4,75%
02 avril 2035	16 avril 2035	4,75%
31 mars 2036	16 avril 2036	4,75%
31 mars 2037	16 avril 2037	4,75%
31 mars 2038	14 avril 2038	4,75%

A la suite d'un Remboursement Anticipé, l'Investisseur recevra les Intérêts à la prochaine Date de Paiement d'Intérêts et plus aucun autre Intérêt ne sera payé.

Prix de Référence

Le prix de clôture officiel du Sous-Jacent à un Jour de Calcul de l'Indice tel que calculé et publié par le Sponsor de l'Indice.

Prix de Référence (Initial)

Le Prix de Référence à la Date de Constatation Initiale.

Prix de Référence (Final)

Le Prix de Référence à la Date de Constatation Finale.

Jour de Calcul de l'Indice

Jour de cotation habituel où le Sous-Jacent est calculé et publié par le Sponsor de l'Indice.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Émetteur	Goldman Sachs Finance Corp International Ltd, Jersey, JE4 8PX. L'Émetteur n'est pas soumis à une supervision prudentielle.
Notation de l'Émetteur	Goldman Sachs Finance Corp International Ltd n'a sollicité ou obtenu aucune notation des principales agences de notation.
Statut	Titres directs, non subordonnés, non conditionnels et non garantis de l'Émetteur.
Garant	The Goldman Sachs Group, Inc., Delaware, USA.
Notation du Garant	Le Garant est une société de portefeuille bancaire et une société de portefeuille financière au sens du U.S. Bank Holding Company Act de 1956 qui est réglementée par la Réserve fédérale.
Notation du Garant	A2 (Moody's) / BBB+ (Standard & Poor's) / A (Fitch).
Garantie	Irrévocable et inconditionnelle ; la Garantie concerne les obligations de paiement de l'Émetteur découlant uniquement des Titres. Par conséquent, si le montant de ces obligations est réduit, le montant garanti le sera également.
Programme	Prospectus de Base (« Base Prospectus ») Series P en date du 19 décembre 2024, tel que complété le cas échéant.
Agent Placeur	Goldman Sachs International, ses succursales sous licence, et/ou Goldman Sachs Bank Europe SE, selon le cas.
Agent de Paiement	Citibank N.A. (Non-UK).
Agent de Calcul	Goldman Sachs International, Londres, GB.
Forme	Au nominatif.
Dépositaire	Citibank N.A. (Non-UK).
Règlement	Euroclear, Clearstream Luxembourg.
Droit Applicable / Juridiction	Droit anglais / Londres
Marché de Référence / Sponsor de l'Indice	Solactive AG.
Ajustement de la Date	<i>Roulement sur les Dates d'Observation</i> : la Date de Constatation Initiale, la Date de Constatation Finale et chaque Date d'Observation d'Intérêts / Date d'Observation / Date d'Observation du Prix de Référence (Initial) / Date d'Observation du Prix de Référence (Final) (si applicable) peuvent être ajustées en raison de la survenance d'un événement de perturbation ou si ce jour n'est pas un Jour de Négociation / Jour de Calcul de l'Indice (selon le cas). Si cet ajustement se produit, il peut y avoir un impact analogue sur la Date d'Émission, la Date de Remboursement ou sur la Date de Paiement d'Intérêts / Date de Remboursement Anticipé concernée (si applicable). En outre, chacune de ces dates est soumise à l'ajustement conformément à la convention du Jour Ouvré Suivant. De plus amples détails sont disponibles dans le Programme et les « Final Terms » applicables.
Jours Ouvrés	TARGET.
Cotation	Marché officiel de la Bourse du Luxembourg (marché réglementé).
Section 871(m)	L'Émetteur a déterminé que les Titres ne seront pas assujettis à une retenue conformément à la Section 871(m) de l'U.S. Internal Revenue Code.
Marché Secondaire	Cotations indicatives journalières seront publiées sur Bloomberg et Telekurs. Dans des conditions normales de marché, Kepler Cheuvreux s'efforcera dans la mesure du possible, sur demande raisonnable d'un Porteur de Titres, de fournir un prix indicatif avec un maximum Bid/Offer spread de 1 pour cent. Les prix indicatifs pour les Titres fournis par Kepler Cheuvreux seront déterminés de bonne foi et dépendront, entre autres, du niveau du Sous-Jacent et de leur volatilité, de leur taux d'intérêt, de la volatilité des taux, de la qualité de crédit perçue de l'Emetteur et/ou le cas échéant, toute entité de référence, du temps jusqu'à leur échéance, des obligations de couverture de l'Emetteur ainsi que des coûts et pertes encourus en relation avec le dénouement de ces obligations. Le prix indicatif peut être inférieur à la valeur nominale des Titres et peut ne pas refléter le prix réel auquel les Titres peuvent être vendus.
Double Valorisation	Sur instruction, l'Émetteur mettra en oeuvre des moyens raisonnables afin d'engager une tierce partie indépendante (la « Tierce Partie ») pour qu'elle fournit des valorisations bi-mensuelles (« Valorisations Indépendantes ») directement à la partie qui les sollicite. La Tierce Partie, à la Date d'Émission, sera Refinitiv. Ni l'Émetteur ni ses affiliés ne peuvent aucunement être impliqués dans la fourniture ou le calcul des Valorisations Indépendantes et ni l'Émetteur ni ses affiliés

ne peuvent d'aucune façon être liés à ces Valorisations Indépendantes. Ni l'Émetteur ni ses affiliés ne peuvent être tenus responsables, directement ou indirectement, des services fournis par une telle Tierce Partie, de leur précision ou de leur exhaustivité.

III. INFORMATIONS IMPORTANTES

Restrictions à la vente

Les restrictions à la vente figurent entièrement dans le Prospectus de Base.

Tout Titre acheté par une personne pour être revendu ne peut être offert dans une juridiction dans des circonstances qui obligeraient l'Emetteur à enregistrer toute documentation supplémentaire relative aux Titres dans ladite juridiction.

Les restrictions énumérées ci-dessous ne doivent pas être considérées comme des indications définitives quant à la possibilité de vendre les Titres dans une juridiction donnée. Des restrictions supplémentaires sur l'offre, la vente ou la détention des Titres peuvent s'appliquer dans d'autres juridictions. Les Investisseurs doivent demander des conseils spécifiques avant de revendre les Titres.

Ces restrictions ne s'appliquent pas aux juridictions spécifiées dans la section "Offres au Public" sous "Autres Termes" ci-dessus.

Espace Economique Européen

En ce qui concerne chaque État membre de l'Espace Economique Européen (chacun, un « **État Membre** »), une offre des Titres dans un État Membre ne peut être faite qu'en conformité avec les exemptions suivantes telles que définies dans le Règlement Prospectus:

- (a) Investisseurs Qualifiés: à tout moment, à toute personne morale qui est un Investisseur Qualifié tel que défini dans le Règlement Prospectus ;
- (b) Moins de 150 destinataires: à tout moment à moins de 150 personnes physiques ou morales (autres que des Investisseurs Qualifiés tels que définis dans le Règlement Prospectus) ;
- (c) Une offre de Titres adressée aux Investisseurs qui acquièrent des Titres pour une contrepartie totale d'au moins 100.000 euros par Investisseur, pour chaque offre séparée ; et/ou
- (d) Autres offres exemptées: à tout moment dans toute autre circonstance relevant de l'article 1 (4) du Règlement Prospectus, à condition qu'aucune des offres de Titres visées aux points (a) à (d) ci-dessus ne nécessite la publication d'un prospectus conformément à l'article 3 du Règlement Prospectus, ou ne complète un prospectus conformément à l'article 23 du Règlement Prospectus.

Conformément au Règlement (UE) n° 1286/2014 (tel que modifié, le « **Règlement PRIIPs** ») aucune offre ou vente des Titres ou leur mise à disposition de ce document à es Investisseurs de détail dans l'EEE ne peut être effectuée dans l'EEE si le document d'information clés ((DICI) prévu par le Règlement Priips n'a pas été préparé et ne vous a été remis. .

Suisse

Ces Titres ne sont pas un placement collectif de capitaux et ne sont pas sujets à la supervision de l'Autorité fédérale de supervision des marchés financiers (FINMA). L'offre des Titres en Suisse est exemptée de l'obligation de préparer et de publier un prospectus conformément à la Loi sur les services financiers (**LSFin**). La Documentation des Titres et cette Term Sheet Indicative n'ont en aucun cas été examinées ou approuvées par ou déposées auprès d'un organisme de surveillance conformément à l'article 35 LSFin. Les Investisseurs dans ce produit ne sont pas donc admissibles à la protection spécifique prévue par la Loi sur les Placements Collectifs de Capitaux (**LPCC**). Les Titres ne peuvent être offerts, vendus ou mis à disposition d'une autre manière qu'à des clients professionnels tels que définis à l'article 4 para. 3 et l'article 5 de la LSFin.

, L'offre ou la vente des Titres en Suisse ou leur mise à disposition à un Investisseur de détail en Suisse n'est possible que dans la mesure ou un document d'information clé requis par la LSFin a été préparé et vous a été remis n.

Ces Titres ne peuvent pas être distribués à des Investisseurs non qualifiés en Suisse ou de la Suisse et ce document ni aucun autre document relatif à ces Titres ne peuvent être remis ou distribués à des Investisseurs non qualifiés en Suisse, tels que défini par la LPCC, ses ordonnances d'application et la pratique pertinente de la FINMA. Ces Titres ne peuvent être distribués en Suisse ou de la Suisse qu'à des Investisseurs Qualifiés, tels que définis l'article 4 para. 3 et l'article 5 de la LSFin et ses ordonnances d'application. Ce document ne constitue pas un prospectus simplifié au sens de l'article 5 de la LPCC. Les Titres ne sont pas destinés à être cotés sur le Swiss Stock Exchange (« **SIX** ») ou tout autre marché organisé en Suisse et par conséquent, l'information présentée ne respecte pas les normes d'informations énoncées dans les règles de cotation applicables.

Royaume-Uni

Une Offre des Titres au Royaume-Uni ne peut être faite qu'en conformité avec les exemptions suivantes, telles que définies dans le Règlement Prospectus du Royaume-Uni (« **UK Prospectus Regulation** ») et/ou FSMA (selon le cas) :

- (a) Investisseurs Qualifiés: à tout moment, à toute personne qui est un Investisseur Qualifié tel que défini dans le UK Prospectus Regulation ;

- (b) Moins de 150 destinataires: à tout moment à moins de 150 personnes physiques ou morales (autres que des Investisseurs Qualifiés tels que définis dans le UK Prospectus Regulation) ;
- (c) Autres offres exemptées: à tout moment, dans toute autre circonstance relevant de l'article 86 FSMA, à condition qu'aucune des offres visées aux lettres (a) à (c) ne requièrent la publication d'un prospectus conformément à l'article 85 FSMA, ou ne complète un prospectus conformément à l'article 23 du UK Prospectus Regulation.

. Conformément au Règlement (UE) n° 1286/2014 (tel que transposé en droit interne en vertu de l'EUWA (le UK PRIIPs Regulation) aucune offre ou vente des Titres ou leur mise à disposition de ce document à ces Investisseurs de détail ne peut être effectuée au Royaume Uni si le document d'information clés (DIC) prévu par le UK Priips Regulation n'a pas été préparé et ne vous a été remis.

Singapour

Ce document n'a pas été enregistré en tant que prospectus auprès de l'Autorité Monétaire de Singapour. Par conséquent, ce document et tout autre document ou support en connexion avec l'offre ou la vente, ou l'invitation à la souscription ou à l'achat des Titres ne peuvent être diffusés ou distribués, et les Titres ne peuvent être offerts ou vendus ou faire l'objet d'une invitation à la souscription ou à l'achat, directement ou indirectement, à des personnes à Singapour autres qu'à (i) un Investisseur Institutionnel (tel que défini à la section 4A du Securities and Futures Act 2001 de Singapour tel que modifié et/ou amendé de temps à autre (le « SFA ») en vertu de la section 274 SFA, (ii) à une personne concernée (telle que définie à la section 275(2) SFA) en vertu de la section 275(1) SFA, ou à toute personne en vertu de la section 275(1A) SFA, et conformément aux conditions spécifiées à la section 275 SFA et (le cas échéant) à l'article 3 des Securities and Futures (Classes of Investors) Regulations 2018, ou (iii) autrement en vertu de, et conformément aux conditions de, toute autre disposition applicable du SFA.

Lorsque les Titres sont souscrits ou achetés en vertu de la section 275 SFA par une personne concernée qui est :

- (a) une société (qui n'est pas un Investisseur Qualifié (tel que défini dans la section 4A SFA) dont la seule activité est de détenir des investissements et dont l'intégralité du capital social est détenue par une ou plusieurs personnes physiques, chacune étant un Investisseur Qualifié ; ou
- (b) un trust (dont le trustee n'est pas un Investisseur Qualifié) dont le seul but est de détenir des investissements et dont chaque bénéficiaire est une personne physique qui est un Investisseur Qualifié, les Titres ou les contrats dérivés basés sur des titres (chacun de ces termes étant défini à la section 2(1) de la SFA) de cette société ou les droits et intérêts des bénéficiaires (quelle qu'en soit la description) dans ce trust ne peuvent être transférés dans les six mois suivant l'acquisition des certificats par cette société ou ce trust dans le cadre d'une offre faite en vertu de la section 275 de la SFA, sauf :
 - (1) à un Investisseur Institutionnel ou à une personne concernée définie à la section 275(2) SFA, ou à toute personne résultant d'une offre visée à la section 275(1A) ou à la section 276(4)(c)(ii) SFA ;
 - (2) lorsqu'aucun paiement n'est ou ne sera donné pour le transfert ;
 - (3) lorsque le transfert est effectué de plein droit ;
 - (4) comme spécifié dans la section 276(7) SFA ; ou
 - (5) comme spécifié à l'article 37A des Securities and Futures (Offers of Investments) (Securities and Securities-based Derivatives Contracts) Regulations 2018.

Conformément à la section 309B(1)(c) SFA, l'Émetteur notifie par la présente aux personnes concernées (telles que définies dans le SFA) que les Titres sont classés en tant que « certificats de marchés de capitaux autres que les certificats de marchés de capitaux prescrits » (tels que définis dans le SFA et les Securities and Futures (Capital Markets Certificates) Regulations 2018) et « Certificats d'investissement spécifiés » (tels que définis dans l'avis MAS SFA 04-N12).

Etats-Unis d'Amérique

Les Titres n'ont pas été et ne seront pas enregistrés en vertu du United States Securities Act de 1933, telle que modifié (« Securities Act ») et ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis ou à des « United States persons », tels que définis dans la clause (ii) du paragraphe ci-dessous, ou pour le compte ou le bénéfice de ces personnes. Sauf définition contraire, les termes utilisés dans le présent paragraphe ont la signification qui leur est donnée dans le Règlement S du Securities Act. Lors de l'achat du Titre, chaque Investisseur ou détenteur du Titre est réputé déclarer à l'Émetteur que: i) il comprend que le Titre n'a pas été et ne sera pas enregistré en vertu du Securities Act et ne peut être offert ou vendu aux États-Unis ou à, ou pour le compte ou le bénéfice de, « United States persons » ; ii) il n'est pas un « United States person », tel que ce terme est défini à la section 7701(a)(30) du United States Internal Revenue Code of 1986, étant précisé qu'un « United States person » comprend les entités « pass-thru » ayant au moins un propriétaire qui répond à la définition d'un « United States person » en vertu de la section 7701(a)(30) du Code des revenus internes des États-Unis de 1986 ; et iii) il, ou tout acquéreur ou cessionnaire ultérieur des Titres, n'offrira pas à nouveau, ne revendra pas ou ne mettra pas en gage les Titres ou ne transférera aucun droit en rapport avec ces Titres à un « United States person », telle que défini dans la clause (ii) ci-dessus.

Restriction générale de vente: Chaque Investisseur de Titres doit respecter toutes les lois et réglementations applicables dans toute juridiction dans laquelle il peut acheter, offrir, vendre ou livrer les Titres ou qui possède cette Term Sheet devra obtenir tout consentement, approbation ou permission requis pour l'achat, l'offre, la vente ou la livraison de Titres par l'Investisseur, requis par les lois et réglementations en vigueur dans toute juridiction à laquelle il est soumis ou dans laquelle il effectue ces achats, offres, ventes ou livraisons et ni l'Émetteur ni Kepler Cheuvreux n'auront de responsabilité à cet égard.

Facteurs de risque

Les Investisseurs doivent lire et comprendre les facteurs de risque ci-dessous additionnellement au Facteurs de Risque figurant dans la Documentation.

Investir dans ces Titres comporte des risques substantiels, incluant, de manière non exhaustive, les risques liés au principal, au taux d'intérêt, à la devise, au crédit, à la situation politique, à la liquidité et aux marchés. Ces Titres sont uniquement destinés à des Investisseurs disposant de connaissances et d'une expérience suffisante en matière financière pour pouvoir évaluer les risques et les bénéfices d'un investissement dans ces Titres.

La description de ces risques et de certaines considérations supplémentaires exposées ci-dessous ne doit pas être considérée comme étant exhaustive, et l'investissement pourrait contenir des risques additionnels généralement associés au type de produit, mais qui ne s'appliquent pas de la même manière au produit décrit dans ce document. Les Investisseurs Potentiels doivent aussi prendre en compte les informations contenues dans le Prospectus, tout comme les facteurs de risques décrits ci-dessous.

Tant le Garant, l'Émetteur que Kepler Cheuvreux déclinent toute obligation de tenir informés les Investisseurs Potentiels des risques subséquents à la date de ce document. Les Investisseurs Potentiels des Titres doivent s'assurer de leur bonne compréhension de la nature de ces Titres et de l'étendue de leur exposition aux risques et ne doivent prendre de décision d'investissement qu'après avoir dûment consulté leurs conseillers en matière fiscale, comptable et juridique sur la pertinence de ces Titres à la lumière des circonstances financières particulières, de leur situation financière personnelle et de leurs objectifs d'investissement. Investir dans ces Titres n'est pas nécessairement approprié pour tous les Investisseurs. L'Émetteur se réserve le droit de ne pas émettre ces Titres et ce, à sa seule et entière discréction.

Les Investisseurs doivent aussi se référer aux « Facteurs de risques » décrits dans la Documentation.

Le risque de crédit de l'Émetteur et du Garant

Comme les Titres constituent des obligations de l'Émetteur et du Garant, les Investisseurs sont exposés à leurs risques de crédit durant toute la durée des Titres. Les notations de l'Émetteur et du Garant sont une indication de leur capacité à rembourser leurs obligations. Ainsi, des changements réels ou anticipés de la notation de l'Émetteur ou du Garant et/ou des fluctuations dans le différentiel de taux de leur dette émise peut influencer la valeur de marché des Titres. Cependant, le rendement des Titres dépend d'autres facteurs que la capacité de l'Émetteur ou du Garant de respecter ses obligations au regard des Titres, une amélioration de la notation de crédit de l'Émetteur ou du Garant ne réduira pas pour autant les autres risques financiers liés aux Titres.

Aucune garantie ne peut être donnée sur l'évolution de la situation financière de l'Émetteur ou du Garant pendant la durée des Titres ou à la Date d'Echéance. L'Émetteur ou le Garant pourrait essuyer des pertes dans le futur, en raison de divers facteurs, incluant une volatilité élevé des marchés ou une baisse de la liquidité sur les marchés, qui peuvent affecter la valeur de ses transactions et de ses investissements tels que décrits plus en détail dans le Prospectus.

Si l'Émetteur ou le Garant devenait insolvable, l'investissement deviendrait à risque et l'Investisseur pourrait perdre tout ou une partie de la somme initialement investie. Les Titres ne sont ni garanties ni protégées par aucune forme de protection financière ou de plan de compensation. Afin d'éliminer tous les doutes, l'Émetteur utilisera les produits de l'émission de ces Titres pour son activité générale tel que décrit dans le Prospectus.

Risque en cas d'utilisation dividende fixe pour certains sous-jacents

Le sous-jacent est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés et en retranchant un dividende forfaitaire fixe , ce qui peut être défavorable pour l'investisseur. Si les dividendes bruts versés par le sous-jacent sont inférieurs (respectivement supérieurs) au dividende forfaitaire fixe, cela affectera la performance du sous-jacent de référence . Sans tenir compte des dividendes bruts réinvestis, l'impact de la méthode de dividende forfaitaire fixe sur la performance du sous-jacent de référence t est plus important en cas de baisse (effet négatif), qu'en cas de hausse (effet positif). Ainsi, en cas de marché baissier continu, la baisse du sous-jacent de référence sera accélérée.

Les Titres peuvent ne pas convenir à tous les Investisseurs

Les Titres peuvent ne pas convenir à tous les Investisseurs. Toute personne pouvant potentiellement investir dans les Titres doit déterminer la pertinence de cet investissement à la lumière de sa propre situation. Ce document ne constitue pas une offre ou une sollicitation de la part de Kepler Cheuvreux d'achat ou de vente des Titres décrits ici.

Les Titres sont des instruments financiers complexes. Un Investisseur potentiel ne devrait pas investir dans les Titres s'il n'en possède pas l'expertise (soit seul, soit accompagné d'un conseiller financier) pour évaluer leur performance selon certaines hypothèses, les effets de ces hypothèses sur la valeur de ces Titres et l'impact que cet investissement aura sur le portefeuille de titres de l'Investisseur potentiel.

Ni l'Émetteur, ni le Garant, ni Kepler Cheuvreux ne sont responsables de la légalité et/ou la pertinence de l'achat des Titres par un Investisseur potentiel (que ce soit par acquisition directe des Titres ou par l'intermédiaire d'une fiducie) ou du respect par l'Investisseur potentiel de toute loi, règle, directive ou politique applicable à celui-ci. Un Investisseur potentiel ne doit pas s'appuyer sur l'Émetteur, le Garant ou sur Kepler Cheuvreux lorsqu'il prend une décision à cet égard.

Le remboursement anticipé des Titres peut influencer la rentabilité des Titres et occasionner des pertes substantielles aux Investisseurs

Les Titres peuvent être remboursés avant la Date d'Echéance dans certains cas qui sont décrits dans le Prospectus de Base, y compris à la suite d'un Événement d'Ajustement, d'un Remboursement pour Raisons Fiscales ou d'un choix de l'Émetteur ou du détenteur du Titre de rembourser les Titres avant la Date d'Echéance (un « **Remboursement Anticipé** »). Dans le cas d'un Remboursement Anticipé des Titres, le montant du remboursement sera calculé conformément au Prospectus de Base ou d'une autre façon si celle-ci est prévue par les Conditions Définitives (Final Terms). Le montant du remboursement peut être substantiellement inférieur au Montant Nominal des Titres et peut, dans certaines circonstances, être égal à zéro. Pour ces raisons, les Titres ne sont des investissements adaptés qu'aux Investisseurs capables de comprendre les risques

financiers liés à un Remboursement Anticipé et qui sont prêts à assumer une perte substantielle ou totale.

La valeur des Titres avant la Date d'échéance

La valeur des Titres dépendra de plusieurs facteurs dont, notamment, la complexité et la volatilité du Sous-jacent, le temps restant avant la Date d'Echéance, les taux d'intérêt et le dividende versé. En outre, la valeur des Titres peut être particulièrement affectée par le risque de crédit de l'Émetteur et du Garant, ainsi que par le Risque de Liquidité décrit ci-dessous. L'effet d'un de ces facteurs pourrait compromettre l'augmentation de la valeur des Titres due à un autre facteur, tout comme l'effet d'un facteur pourrait accélérer la baisse de valeur des Titres causée par un autre facteur.

Un Investisseur risque de perdre tout ou en partie de ses investissements s'il cherche à vendre les Titres avant la date prévue de règlement ou d'échéance et que le prix de vente des Titres sur le marché secondaire est moindre que l'investissement initial de l'investisseur.

La valeur des Titres à la Date d'Echéance

La remboursement des Titres sera déterminée par l'Agent de Calcul à sa seule et unique discréction et pourra ne pas refléter la rentabilité que l'Investisseur aurait réalisée s'il avait détenu directement le Sous-jacent ou l'un de ses composants.

L'Investisseur ne sera pas propriétaire du Sous-jacent ou d'une de ses composantes et ne peut donc pas se voir attribuer de droits de vote ou tout autre droit de contrôle auquel peuvent prétendre les détenteurs du Sous-jacent ou de l'une de ses composantes.

Si le capital des Titres n'est pas garanti: le Prix de Remboursement pourra varier en fonction du prix du Sous-jacent correspondant à la Date d'évaluation et pourra occasionner une perte totale pour l'Investisseur si le prix du Sous-jacent n'évolue pas dans le sens prévu. Ce risque n'est pas corrélé à la santé financière de l'Emetteur ou du Garant.

Si le capital des Titres est garanti (en tout ou en partie): la portion garantie du capital des Titres ne sera pas affectée, dans les limites prévues par les Conditions Définitives, par une variation de valeur des Sous-jacents auxquels les Titres sont indexés. Les Titres ne peuvent offrir un rendement que sur la partie garantie du capital qu'à la Date d'Echéance. L'intérêt ou tout autre montant ne représentant pas le capital payable au regard des Titres peut dépendre de la performance du Sous-jacent auquel les Titres sont indexés et ne sont pas protégés de la même manière que le capital. Il est possible que les Investisseurs ne reçoivent aucun rendement durant cette période.

Risque de liquidité

Les Titres ne sont pas des instruments destinés à une négociation à court terme et les Investisseurs doivent s'attendre à conserver les Titres jusqu'à leur Date d'Echéance. Il n'y aucune garantie sur le fait qu'un marché secondaire existe ou soit maintenu pour les Titres ou que ce marché secondaire soit liquide. Un marché non liquide peut avoir un impact négatif sur le prix auquel les Titres pourraient être vendus sur le marché secondaire. Bien que, dans des conditions de marché normales, Kepler Cheuvreux ait l'intention d'assurer un marché secondaire pour ces Titres, il n'y est pas tenu et Kepler Capitals Markets pourra arrêter ce marché à n'importe quel moment sans préavis et à son entière discréction.

Aucune fourniture de conseil

L'Emetteur, le Garant et Kepler Cheuvreux ne sont pas et ne peuvent pas être considérés comme une source de conseil, d'information ou d'analyse en relation avec l'un des Sous-jacents. Ni cette Term Sheet, ni le Prospectus ne constitue un conseil d'investissement ou une recommandation de souscrire aux Titres.

Chaque Investisseur sera considéré comme ayant (i) reconnu sa bonne compréhension et son acceptation des faits qui ont été décrits ci-dessus, (ii) fait ses propres études et évaluations sur tout Sous-jacent, (iii) ne s'être basé sur aucune recommandation de l'Emetteur, du Garant ou de Kepler Cheuvreux en relation avec tout Sous-jacent et (iv) de ne pas avoir reçu d'information de la part de l'Emetteur, du Garant ou de Kepler Cheuvreux en relation avec tout Sous-jacent.

Chaque personne qui investira dans les Titres devra déterminer par elle-même la pertinence et l'adéquation des informations contenues dans le Prospectus ou auxquelles il fait référence, et l'acquisition des Titres ne devra se faire qu'après toute étude que l'Investisseur jugera nécessaire ou pertinente. Toutes les informations ci-dessus et celles contenues dans les Titres portant sur tout Sous-jacent proviennent d'informations disponibles publiquement qui ont été émises par le Sponsor concerné ou une autre source d'informations publiques et ni l'Emetteur, le Garant ou Kepler Cheuvreux n'a ou ne va vérifier séparément ou indépendamment ces informations. Ni l'Emetteur, le Garant ou Kepler Cheuvreux n'entend faire d'analyser la performance ou la valeur de tout Sous-jacent durant la durée des Titres ou de conseiller tout Investisseur ou toute personne qui pourrait potentiellement investir dans les Titres sur la base d'informations qui seront portées à l'attention de l'Emetteur, du Garant et/ou Kepler Cheuvreux. Ni l'Emetteur, le Garant ou Kepler Cheuvreux feront de déclarations ou garanties (expresses ou tacites) sur (i) l'exactitude, l'exhaustivité ou l'adéquation des informations concernant tout Sous-jacent ou (ii) la performance de ceux-ci.

Chaque personne qui investira dans les Titres sera considérée comme ayant confirmé sa compréhension et son acceptation à la date à laquelle elle procède à l'acquisition des Titres, qu'elle agit pour son propre compte et que l'acquisition des Titres résulte de sa propre décision indépendante sur les avantages et inconvénients potentiels qu'aurait sur elle l'acquisition ou la détention de ces Titres, basée sur son propre jugement et sur les conseils de tout conseiller qu'elle a jugé utile de consulter ; ceci étant dit, cette décision n'est reliée à aucune communication (écrite ou orale) de l'Emetteur, du Garant, de Kepler Cheuvreux, qui pourrait être considéré comme un conseil d'investissement ou une recommandation d'acquérir les Titres ou un intérêt direct ou indirect (incluant par le biais d'une participation) dans les Titres; et qu'elle est capable d'évaluer (par elle-même ou sur les conseils d'un professionnel indépendant), qu'elle comprend et qu'elle accepte les termes, les conditions et les risques associés à une acquisition ou une détention des Titres (ou un intérêt direct ou indirect (incluant par participation) dans les Titres). Ni l'Emetteur, le Garant, Kepler Cheuvreux ou l'une de leurs filiales n'agit en tant que fiduciaire ou conseiller de celle-ci en ce qui a trait aux Titres ou tout intérêt direct ou indirect (incluant par voie de participation) dans les Titres.

Risque d'inflation

Le risque d'un taux réel négatif (taux nominal corrigé de l'inflation) est d'autant plus grand que l'inflation est élevée. Ainsi, une hausse de l'inflation peut entraîner une perte de rendement réel pour les Investisseurs. Sauf mention contraire, les taux exprimés dans cette Term Sheet sont des taux nominaux.

Risque d'effet de levier (« leverage »)

Les Titres peuvent inclure un effet de levier. Dans ce cas, l'exposition effective à l'actif de référence sous-jacent est amplifiée. L'effet de levier peut exposer les Investisseurs à des pertes accrues lorsque la valeur de l'actif sous-jacent évolue en sens inverse.

Notation

Les notations sont attribuées à l'Émetteur, le Garant peut ne pas refléter tous les risques associés aux Titres. Les notations peuvent être retirées ou modifiées à tout moment. Les changements de notation peuvent avoir un impact sur la valorisation des Titres avant l'échéance.

Agent de Calcul (évaluateur indépendant)

L'agent de calcul prendra ses décisions de bonne foi et d'une manière commercialement raisonnable. Toutefois, l'Agent de Calcul dispose d'un large pouvoir discrétionnaire pour prendre des décisions et procéder à des ajustements concernant les Titres qui peuvent avoir un effet significatif sur la valeur de marché des Titres. Toute décision de ce type sera contraignante pour l'Émetteur et les détenteurs de Titres.

Risque fiscal (Etats-Unis)

L'Investisseur doit consulter son conseiller fiscal sur tous les aspects des conséquences fiscales fédérales américaines en matière de retenue à la source, d'impôt sur le revenu et d'impôt sur la succession d'un investissement dans les Titres et sur toutes les conséquences fiscales découlant des lois de toute juridiction fiscale étatique, locale ou non-américaine. L'Émetteur, Kepler Cheuvreux et l'Agent de Calcul et/ou leurs affiliés respectifs ne sont pas des conseillers fiscaux et ne fournissent pas de conseils fiscaux. La responsabilité de toute incidence fiscale d'un investissement dans les Titres incombe entièrement à l'Investisseur. Les Investisseurs doivent noter que le traitement fiscal des Titres peut différer d'une juridiction à l'autre. L'Émetteur peut mettre fin aux Titres de manière anticipée si l'Agent de Calcul détermine, à sa seule discréction, qu'il existe une probabilité substantielle que les paiements liés aux Sous-jacents effectués à une personne non-américaine soient soumis à la retenue à la source américaine en vertu de la Section 871(m) du US Internal Revenue Code de 1986.

Facteurs de risque spécifiques aux Titres liés au crédit (« Credit linked Notes »)

Les Titres sont des titres de créance non subordonnés de l'Émetteur, dont le rendement est à la fois lié au crédit, la Valeur Nominale étant liée à une ou plusieurs Entités de Référence. Le rendement de l'investissement des Investisseurs dépend non seulement de la solvabilité des Entités de Référence, mais aussi de la solvabilité de l'Émetteur.

Un investissement dans les Titres comporte des risques importants qui ne sont pas associés à des investissements similaires dans un titre de créance conventionnel à taux fixe ou variable. Les Titres ne doivent être achetés que par des Investisseurs qui sont, ou qui achètent sous la direction d'institutions financières ou d'autres Investisseurs professionnels qui sont en mesure de comprendre les risques particuliers qu'un investissement dans ces instruments implique. Ces risques comprennent, entre autres, la possibilité que :

- (i) la survenance d'un ou plusieurs Événements de Crédit pouvant entraîner la réduction de la Valeur Nominale de la Tranche liée au Crédit des Titres et du montant et de l'échéance des montants en principal et autres montants payables au regard des Titres dans leur ensemble ;
- (ii) la survenance d'un ou plusieurs Événements d'Ajustement pouvant entraîner une réduction des montants payables au regard des Titres et une modification de l'échéance de paiement de ces montants ;
- (iii) le remboursement du principal et le paiement des intérêts ou d'autres montants autres que le principal peuvent survenir à des moments et pour des montants autres que ceux anticipés par le détenteur d'un Titre ;
- (iv) les risques liés à l'investissement dans les Titres englobent les risques relatifs aux Entités de Référence, l'Émetteur, ainsi que les risques qui sont propres aux Titres eux-mêmes ;
- (v) les Titres qui sont indexés sur plus d'une Entité de Référence, d'un Actif Sous-jacent ou sur des formules qui englobent les risques associés à plus d'un type d'actif, sont susceptibles de comporter des niveaux de risque supérieurs à ceux liés aux Titres qui sont indexés sur une seule Entité de Référence ou un seul type d'actif ;
- (vi) il peut ne pas être possible pour les Investisseurs de couvrir leur exposition générale aux risques liés aux Titres ou toute exposition à un risque spécifique lié aux Titres ; et
- (vii) toute perturbation du marché ou événement extraordinaire pourrait impliquer la disparition de l'Indice ou des Indices auxquels les Titres peuvent être liés.

En outre, la valeur des Titres est soumise à des niveaux de risque plus élevés que la valeur d'autres titres. Le cas échéant, le marché secondaire pour les Titres peut être affecté par un certain nombre de facteurs, indépendamment de la solvabilité de l'Émetteur et des Entités de Référence, de la durée restante jusqu'à l'échéance de ces Titres, du montant en circulation de ces Titres et des taux d'intérêt du marché. La valeur du ou des Actifs Sous-jacents applicables et la probabilité de survenance d'un Événement de Crédit dépendent d'un certain nombre de facteurs interdépendants, y compris des événements économiques, financiers et politiques qui échappent au contrôle de l'Émetteur. Tout historique, donnée financière et/ou chiffre économique concernant un ou des Actifs Sous-jacents et/ou une Entité de Référence ne doit pas être considéré comme une garantie ou une indication de la performance future de ce ou ces Actifs Sous-jacents et entités de référence pendant la durée des Titres.

Lien de crédit (« Credit-linkage »)

Les montants payables par l'Émetteur au titre de la Tranche des Titres liée au Crédit dépendent, inter alia, de la survenance (i) d'un Événement de Crédit à l'égard de la ou des Entité(s) de Référence concernée(s) et (ii) de la survenance de certains autres événements. La survenance d'un Événement de Crédit ou de ce(s) autre(s) événement(s) peut également avoir un impact sur le(s) montant(s) payable(s) et le calendrier de paiement du(des) montant(s) relatif(s) à la Tranche des Titres liée à des Actions. Dans certaines circonstances, les Titres cesseront de produire des intérêts (le cas échéant) ou d'autres montants non liés au nominal liés à la Tranche des Titres liée à des Actions et la valeur payée aux Détenteurs lors du remboursement peut être inférieure à leur investissement initial et peut, dans certaines circonstances, être égale à zéro.

La probabilité qu'un Événement de Crédit survienne à l'égard d'une Entité de Référence fluctuera généralement en fonction, entre autres, de la situation financière et/ou d'autres caractéristiques connexes de cette Entité de Référence, des conditions économiques générales, des conditions qui peuvent prévaloir sur les marchés financiers, des situations ou événements politiques, des développements ou des tendances dans un secteur particulier et des changements dans les taux d'intérêt en vigueur. Les Investisseurs potentiels doivent examiner les Entités de Référence et mener leur propre enquête et analyse, avec l'aide de tout conseiller professionnel qu'ils peuvent juger nécessaire, en ce qui concerne la solvabilité de chaque Entité de Référence et la probabilité de la survenance d'un Événement de Crédit en ce qui concerne chaque Entité de Référence.

Les cotations obtenues pour déterminer le Montant de Règlement peuvent varier considérablement d'un courtier à l'autre et substantiellement entre les Dates d'Evaluation (si plusieurs Dates d'Evaluation s'appliquent). Les Obligations sélectionnées, même en l'absence d'un Événement de Crédit, peuvent souffrir d'un manque substantiel de liquidité qui peut être plus important après la survenance d'un Événement de Crédit, ayant ainsi un impact négatif significatif sur toute détermination de la valeur de cette Obligation qui, à son tour, aura un impact sur le Montant de Règlement. En outre, l'Agent de Calcul est autorisé à sélectionner l'Obligation qui a la valeur la plus faible sur le marché au moment considéré, à condition que cette Obligation satisfasse aux critères énoncés dans les Conditions Définitives.

Certains Titres peuvent ne pas avoir de marché de négociation ou n'avoir qu'un marché limité. La liquidité des Titres fluctuera généralement en fonction, entre autres, de la liquidité des marchés de prêts et d'obligations, des conditions économiques générales, des conditions pouvant prévaloir sur les marchés financiers, des situations et événements politiques et des développements ou tendances dans un secteur particulier. Les Investisseurs doivent examiner la ou les Entité(s) de Référence et mener leur propre enquête et analyse en ce qui concerne la solvabilité de chaque Entité de Référence et la probabilité de survenance d'un Événement de Crédit concernant chaque Entité de Référence.

Tout ou partie des Titres peut également être soumis à des restrictions de transfert et peut être considéré comme illiquide. Si un Événement de Crédit survient à l'égard d'une Entité de Référence, toute diminution de la valeur de marché de la (des) Obligation(s) de Référence qui en résulterait pourrait être encore plus importante en raison de la liquidité limitée de cette (ces) Obligation(s) de Référence en général.

Les obligations de l'Émetteur relatives aux Titres sont indépendantes de l'existence ou du montant de l'exposition de crédit de l'Émetteur et/ou de tout Affilié à une Entité de Référence et l'Émetteur et/ou toute Affiliée n'a pas à subir de perte ni à fournir la preuve d'une quelconque perte suite à la survenance d'un Événement de Crédit.

Commissions

Les Investisseurs doivent savoir que l'Émetteur, Kepler Cheuvreux, et d'autres tiers qui peuvent être impliqués dans une transaction potentielle peuvent donner ou recevoir des frais, des commissions ou d'autres compensations dans le cadre de l'achat et de la vente des Titres, des activités de couverture liées aux Titres et d'autres rôles impliqués dans la transaction potentielle. Les Investisseurs doivent noter que la valeur de marché des Titres sera nette de ces honoraires et autres compensations. La résiliation anticipée des Titres par leur Investisseur peut également impliquer le paiement par cet Investisseur des commissions et autres compensations concernées.

Une grille tarifaire est disponible sur demande, et un relevé des coûts et charge de Kepler Cheuvreux est également disponible sur notre site internet à l'adresse suivante:

https://www.keplercheuvreux.com/pdf/KC_CNC_Disclosure%20Statement_3Jan17.pdf.

Les chiffres renseignés dans cette grille peuvent, selon les cas, correspondre aux coûts maximums encourus par l'Investisseur.

Tout le contenu de ce document est fourni à titre indicatif, est sujet à changement sans préavis et est sujet à la finalisation du Prospectus ou de tout autre document ou procédure lié aux Titres décrits dans ce document. Ce document ne constitue pas un engagement de la part de Kepler Cheuvreux de souscrire ou placer les Titres décrits dans ce document. Ce document est destiné au seul usage des Investisseurs en tenant compte du fait, qu'avant d'entrer dans cette transaction et/ou toute autre transaction liée à celle-ci, l'Investisseur doit s'assurer qu'il comprend tous les risques potentiels et toutes les implications financières, légales, réglementaires, fiscales, comptables ou autres qu'entraînent cette transaction et/ou toute autre transaction liée à celle-ci. L'Investisseur devrait toujours consulter tout conseiller qu'il juge nécessaire pour l'accompagner dans ces évaluations. Kepler Cheuvreux n'agira pas en tant que conseiller de l'Investisseur, ne devra aucune obligation fiduciaire à l'Investisseur en relation avec cette transaction et/ou toute autre transaction reliée à celle-ci et la responsabilité de Kepler Cheuvreux ne pourra être engagée pour tout avis ou recommandation s'y rapportant. Ce document ne peut être communiqué ou distribué à personne sans le consentement préalable et écrit de Kepler Cheuvreux, et les Titres décrits dans ce document seront, si émis, sujets aux restrictions à leur offre ou à leur vente aux Etats-Unis d'Amérique ou ailleurs.